



**ADMINISTRATION DE PILOTAGE
DES LAURENTIDES**

(Constituée en vertu de la Loi sur le pilotage)

**LAURENTIAN PILOTAGE
AUTHORITY**

(Established under the Pilotage Act)

**BILAN
(non audité)**

	AU 30 JUIN 2011	AU 31 DÉCEMBRE 2010
<u>ACTIF</u>		
A court terme		
Encaisse	11 134 478 \$	9 963 518 \$
Créances	9 223 697	8 395 973
	<u>20 358 175 \$</u>	<u>18 359 491 \$</u>
A long terme		
Immobilisations corporelles	4 586 767 \$	4 182 295 \$
Actif incorporel	189 980	196 642
Total de l'actif	<u>25 134 922 \$</u>	<u>22 738 428 \$</u>
<u>PASSIF</u>		
A court terme		
Créditeurs et courus à payer	10 381 307 \$	10 051 572 \$
	<u>10 381 307 \$</u>	<u>10 051 572 \$</u>
A long terme		
Avantages sociaux futurs	460 442 \$	432 121 \$
Total du passif	<u>10 841 749 \$</u>	<u>10 483 693 \$</u>
<u>AVOIR DU CANADA</u>		
Capital d'apport	2 479 154 \$	2 479 154 \$
Bénéfices non répartis	11 814 019	9 775 581
	<u>14 293 173 \$</u>	<u>12 254 735 \$</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DU CANADA	<u>25 134 922 \$</u>	<u>22 738 428 \$</u>



**ADMINISTRATION DE PILOTAGE
DES LAURENTIDES**

(Constituée en vertu de la Loi sur le pilotage)

**LAURENTIAN PILOTAGE
AUTHORITY**

(Established under the Pilotage Act)

**ÉTAT DES RÉSULTATS, DU RÉSULTAT ÉTENDU ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
(non audité)**

	TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2011	2010	2011	2010
<u>Produits</u>				
Droits de pilotage	18 855 145 \$	15 253 548 \$	36 385 526 \$	28 669 152 \$
Autres produits	43 429	218 988	80 098	327 419
	<u>18 898 574 \$</u>	<u>15 472 536 \$</u>	<u>36 465 624 \$</u>	<u>28 996 571 \$</u>
<u>Charges</u>				
Honoraires, salaires et avantages des pilotes	14 213 091 \$	11 667 386 \$	27 823 106 \$	22 214 974 \$
Coût d'exploitation des bateaux-pilotes	1 853 653	1 440 155	4 256 587	3 395 445
Salaires et avantages du personnel	779 843	702 531	1 523 430	1 449 543
Services professionnels et spéciaux	244 728	285 353	420 058	509 981
Loyers	70 663	69 127	139 381	137 961
Services publics, fournitures et approvisionnements	23 655	33 668	82 778	58 459
Communications	16 526	16 116	33 582	30 952
Transports, déplacements et frais d'accueil	15 912	22 571	42 041	40 704
Entretien	1 433	2 516	5 537	12 909
Frais financiers	1 626	1 952	4 040	3 798
Autres charges	17 523	29 939	96 647	58 590
	<u>17 238 653 \$</u>	<u>14 271 314 \$</u>	<u>34 427 187 \$</u>	<u>27 913 316 \$</u>
<u>Bénéfice net et résultat étendu pour la période</u>	<u>1 659 921 \$</u>	<u>1 201 222 \$</u>	<u>2 038 437 \$</u>	<u>1 083 255 \$</u>
Bénéfices non répartis au début de la période	10 154 097 \$	4 470 496 \$	9 775 581 \$	4 588 463 \$
Bénéfices non répartis à la fin de la période	<u>11 814 018 \$</u>	<u>5 671 718 \$</u>	<u>11 814 018 \$</u>	<u>5 671 718 \$</u>



**ADMINISTRATION DE PILOTAGE
DES LAURENTIDES**

(Constituée en vertu de la Loi sur le pilotage)

**LAURENTIAN PILOTAGE
AUTHORITY**

(Established under the Pilotage Act)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
(non audité)

	TROIS MOIS TERMINÉS		SIX MOIS TERMINÉS	
	LES 30 JUIN		LES 30 JUIN	
	2011	2010	2011	2010
<u>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u>				
Bénéfice net pour la période	1 659 921 \$	1 201 222 \$	2 038 437 \$	1 083 255 \$
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie				
Amortissement	52 936	89 906	105 869	179 622
Variation de la tranche à long terme des avantages sociaux futurs	14 700	5 563	28 321	(611 365)
Perte (gain) sur dispositions d'actifs	-	(71 353)	-	(71 353)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement				
Variation des créances	(1 625 470)	(1 077 148)	(827 724)	279 266
Variation des créditeurs	1 980 604	157 975	329 735	195 983
Rentrées de fonds nettes liées aux activités d'exploitation				
	<u>2 082 691 \$</u>	<u>306 165 \$</u>	<u>1 674 638 \$</u>	<u>1 055 408 \$</u>
<u>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(268 355) \$	(50 257) \$	(503 678) \$	(76 789) \$
Produits de la cessation d'immobilisations corporelles	-	80 000	-	104 000
Acquisition d'actif incorporel	-	-	-	-
	<u>(268 355) \$</u>	<u>29 743 \$</u>	<u>(503 678) \$</u>	<u>27 211 \$</u>
<u>ENCAISSE</u>				
Variation de la période	1 814 336 \$	335 908 \$	1 170 960 \$	1 082 619 \$
Solde au début de la période	9 320 142	4 976 823	9 963 518	4 230 112
<u>SOLDE À LA FIN DE LA PÉRIODE</u>	<u>11 134 478 \$</u>	<u>5 312 731 \$</u>	<u>11 134 478 \$</u>	<u>5 312 731 \$</u>

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES

États financiers non audités

TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN 2011

Notes afférentes des états financiers intermédiaires (non audités)

(en dollars canadiens)

1. Statut et activités

L'Administration de pilotage des Laurentides, constituée en 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*, a pour mission de mettre sur pied, de faire fonctionner, d'entretenir et de gérer, pour la sécurité de la navigation, un service de pilotage efficace dans certaines eaux canadiennes sises dans la province de Québec et certaines eaux limitrophes. La Loi prévoit que les tarifs des droits de pilotage doivent permettre le financement autonome des opérations de l'Administration et être équitables et raisonnables. L'Administration n'a pas recours aux crédits parlementaires.

L'Administration est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. L'Administration n'est pas mandataire de sa Majesté et elle est exemptée de l'impôt sur le revenu.

2. Base d'établissement et adoption des IFRS

L'Administration de pilotage des Laurentides (ou l'« Administration » ou l'« APL ») établit ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR). Le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les sociétés ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS) tel que dicté par l'International Accounting Standards Board. L'Administration utilise donc les IFRS à compter du 1^{er} janvier 2011. Dans les présents états financiers, les « PCGR du Canada » s'entendent des PCGR du Canada avant l'adoption des IFRS et les « PCGR » s'entendent des principes comptables généralement reconnus du Canada après l'adoption des IFRS.

Les méthodes appliquées pour les présents états financiers reposent sur les IFRS publiées et en vigueur au 25 août 2011, date à laquelle le conseil d'administration a approuvé ces états financiers. Les éventuelles modifications apportées aux IFRS après cette date, qui seraient appliquées dans les états financiers annuels de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011, pourraient donner lieu au retraitement des présents états financiers.

Conformément aux PCGR, les présents états financiers ne contiennent pas toutes les informations financières que doivent contenir les états financiers annuels et doivent être lus à la lumière des états financiers annuels audités de l'Administration établis conformément aux PCGR du Canada pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 qui sont inclus dans le rapport annuel 2010 de la Société.

3. Passage aux IFRS

L'Administration présente des états financiers établis selon les PCGR. Pour établir les présents états financiers non audités, l'APL est partie de son bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2010 et a analysé les impacts possibles que l'implantation des IFRS pouvait avoir sur ses états financiers selon l'IFRS 1, « Première application des normes internationales d'information financière » pour les nouveaux adoptants des IFRS.

Rapprochement

Les informations qui suivent présentent un rapprochement de la différence entre les PCGR du Canada et les PCGR montrant l'incidence du changement de référentiel comptable sur le bilan de la Société concernant la provision nécessaire pour évaluer les *Avantages du personnel*. En effet, la portion des congés de maladie pour certains employés de la Société, à l'intérieur des avantages du personnel, doivent être présentés dans les passifs à court terme selon la norme IAS 19. Il n'existe pas d'autres différences sur les autres composantes des états financiers.

Au 30 juin 2010, l'impact de cette nouvelle présentation diminuerait les *Avantages du personnel* dans la rubrique des *Passifs à long terme* d'un montant de 607 000 \$ et augmenterait les *Créditeurs et courus à payer* dans les *Passifs à court terme* d'un même montant.

Au 31 décembre 2010, l'impact de cette nouvelle présentation diminuerait les *Avantages du personnel* dans la rubrique des *Passifs à long terme* d'un montant de 329 000 \$ et augmenterait les *Créditeurs et courus à payer* dans les *Passifs à court terme* d'un même montant.

4. Principales conventions comptables

Les états financiers de l'Administration de pilotage des Laurentides ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables adoptées pour la préparation des états financiers sont résumées ci-dessous.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles obtenues du Canada lors de la constitution de l'Administration furent comptabilisées à la valeur qui leur a alors été attribuée. Les immobilisations corporelles achetées par la suite par l'Administration sont comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations construites par l'Administration comprend les frais de conception et de gestion de projet, le coût de certains matériaux et les frais de chantier naval. Les montants présentés au titre des travaux en cours sont virés à la catégorie d'immobilisations appropriée lorsque les travaux sont achevés et sont ensuite amortis.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé d'après la méthode de l'amortissement linéaire, à des taux établis selon la durée estimative d'utilisation des biens.

Les durées de vie utiles prévues pour chacune des principales catégories d'immobilisations corporelles pour le calcul de l'amortissement sont les suivantes :

Bâtiments	10 ans, 20 ans et 30 ans
Bateaux-pilotes	10 ans, 15 ans et 20 ans
Mobilier et agencements	10 ans
Matériel de communication	5 ans
Matériel informatique	3 ans et 5 ans
Installations d'embarquement	10 ans et 20 ans
Améliorations à un quai	15 ans

Actif incorporel

L'actif incorporel est comptabilisé au coût et est constitué d'un droit d'utilisation d'une rampe de lancement aux Escoumins servant à l'exploitation de ses bateaux-pilotes. L'amortissement de cet actif incorporel est calculé d'après la méthode de l'amortissement linéaire. La durée de vie utile estimative de cet actif est de quinze ans.

Capital d'apport

La valeur attribuée aux immobilisations corporelles obtenues du Canada lors de la constitution de l'Administration et le coût net des immobilisations qui ont été financées par crédits parlementaires sont comptabilisés à titre de capital d'apport.

Régime de retraite

Les salariés participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Ce Régime offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen en fin de carrière. Les prestations sont entièrement indexées en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Les cotisations au Régime versées par l'Administration représentent le coût total des cotisations de l'employeur. Le montant est fondé actuellement sur un multiple des cotisations exigées des salariés, et il pourrait être modifié au fil du temps selon la situation financière du Régime. Les cotisations représentent la totalité des obligations de l'Administration découlant du Régime et elles sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel les services sont rendus. L'Administration n'est pas tenue actuellement de verser des cotisations pour combler les insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ tel que le prévoient les conventions collectives et les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés. La direction utilise des hypothèses et ses meilleures estimations pour calculer la valeur de l'obligation au titre des indemnités de départ. Notamment, la direction présume que les employés travailleront pour l'Administration jusqu'à leur date respective d'admissibilité à la retraite. Ces indemnités constituent pour l'Administration la seule obligation de cette nature dont le règlement entraînera des paiements au cours des prochains exercices.

Constatation des produits

Les produits provenant des droits de pilotage et de l'exploitation des bateaux-pilotes sont comptabilisés au moment de la prestation des services. Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et passifs présentés et sur la présentation d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses déclarés dans les exercices visés.

Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles ainsi que le passif lié aux avantages sociaux futurs et aux éventualités. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Instruments financiers

L'évaluation initiale des instruments financiers est effectuée à la juste valeur pour tous les instruments financiers et l'évaluation ultérieure et la comptabilisation des variations de la valeur des instruments financiers dépendent de leur classement. Les actifs financiers peuvent être classés dans l'une ou l'autre des quatre catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente ou comme prêts et créances. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente doivent être évalués à la juste valeur alors que ceux détenus jusqu'à leur échéance et les prêts et créances doivent être évalués à leur coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'encaisse de l'Administration a été classée dans les instruments détenus à des fins de transaction et les créances ont été classées comme prêts et créances. Les passifs financiers doivent également être classés dans l'une ou l'autre des deux catégories suivantes : détenus à des fins de transaction ou autres passifs financiers. Tous les passifs financiers doivent être évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf ceux classés comme détenus à des fins de transaction qui doivent être évalués à la juste valeur. L'Administration a classé tous ses passifs financiers comme autres passifs financiers.

L'Administration ne détenait aucun instrument financier dérivé au 30 juin 2011.